



Collège Sabine Zlatin

Belley, le 06 mars 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 05 mars 2018

Le quorum étant atteint 18 personnes, la Principale ouvre la séance à 17 h 30.

La principale informe des modifications de l'ordre du jour **en rouge ci-dessous** :

La secrétaire de séance est Mme Eliane Gleyze.

1. Adoption de l'ordre du jour du CA du 05/03/2018
2. Gestion pédagogique
2.1 Programmation des sorties
3. Gestion matérielle et financière
3.1 Convention avec l'UGAP pour la mise à disposition d'un marché électricité
3.2 Convention avec la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC)
3.3 Convention avec la Maison de la Danse
3.4 Contrats avec l'Office du Tourisme de Pérouges
3.5 Convention avec le Lycée Sambat « Ouvrir l'école aux parents »

1.- Adoption de l'ordre du jour du CA du 05/03/2018

Vote n°1 : Acte 1,

Adoption de l'ordre du jour du CA du 05/03/2018

Résultat du vote n°1 : Acte 1, Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0

2. – Gestion pédagogique

2.1 Programmation des sorties

La gestionnaire présente les sorties pédagogiques qui ont été programmées depuis le conseil du mois de février :

- Les élèves de 6^o8 le 9 mars 2018 à l'Integral pour le spectacle musical « Coulcaf sans charge »
- Les élèves de l'atelier relais le 26 mars 2018 au musée du film d'animation à Annecy
- Les élèves de 6 classes de 5^{ème} les 27 mars et 26 avril 2018 à Pérouges/Ambronay
- Les élèves de la Chorale et des élèves de 3^{ème} le 6 avril 2018 à Izieu

La Principale demande l'autorisation d'organiser ces sorties pédagogiques

Vote n° 2 : Acte 2,

Autorisation d'organiser les sorties pédagogiques ci-dessus au cours de l'année 2017-2018

Résultat du vote n°2 : Acte 2, Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0.

3. – Gestion matérielle et financière

3.1 Convention UGAP pour la mise à disposition d'un marché Electricité

Le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité arrive à terme le 31 décembre 2018.

La centrale d'achats UGAP propose de réaliser une consultation en renouvellement/continuité en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires. L'UGAP procédera ensuite à une remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre en vue de conclure les marchés subséquents. De cette mise en concurrence regroupant plusieurs bénéficiaires découlera un marché subséquent par bénéficiaire.

La Principale demande l'autorisation de signer la convention avec l'UGAP relative à la mise à disposition d'un marché électricité

Vote n° 3 : Acte 3,

Autorisation de signer la convention avec l'UGAP

Résultat du vote n° 3 : Acte 3, Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0.

3.2 Convention avec la Fédération des Motards en Colère (FFMC)

La Fédération Française des Motards en Colère souhaite intervenir les 28 mars et 4 avril 2018 pour une sensibilisation à la sécurité routière, à destination de 6 classes de 5^{ème}, pour un coût forfaitaire de 400€ financé par une subvention d'Etat.

La principale demande l'autorisation de signer la convention avec la FFMC

Vote n° 4 : Acte 4,

Autorisation de signer la convention avec la FFMC

Résultat du vote n° 4 : Acte 4, Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0.

3.3 Convention avec la Maison de la Danse à Lyon

Dans le cadre d'un conventionnement Maison de la Danse/Compagnie Stylistik et Communauté de communes Bugey Sud, la Maison de la Danse de Lyon recrute des intervenants pour assurer des interventions dans le domaine de la danse dans le cadre du projet culturel de territoire DJAMM Métaphorik .

Au terme de l'activité, la Maison de la Danse adressera au collège une facture d'un montant de 675 €, financé par une subvention DAAC

La principale demande l'autorisation de signer la convention avec la Maison de la Danse

Vote n° 5 : Acte 5,

Autorisation de signer la convention avec la Maison de la Danse

Résultat du vote n° 5 : Acte 5, Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0.

3.4 Contrats avec l'Office du Tourisme de Pérouges

4 classes de 5^{ème} se rendront à Pérouges et Ambronay le mardi 27 mars 2018

2 classes de 5^{ème} se rendront à Pérouges et Ambronay le jeudi 26 avril 2018

2 contrats doivent être passés avec l'Office du Tourisme de Pérouges-Bugey-Plaine de l'Ain pour l'accueil de ces élèves et leur accompagnement dans la visite de la cité médiévale de Pérouges et de l'Abbaye d'Ambronay, pour un coût total de 1080 €, financé en partie par une subvention du conseil départemental de l'Ain et en partie par le fonds de roulement du collège.

La principale demande l'autorisation de signer les contrats avec l'Office du Tourisme de Pérouges.

Vote n° 6 : Acte 6,

Autorisation de signer les contrats avec l'Office du Tourisme de Pérouges

Résultat du vote n° 6 : Acte 6, Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0.

3.5 Convention avec le lycée Marcel Sembat de Vénissieux

L'action « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » s'adresse aux parents étrangers ou immigrés, nés à l'étranger, de nationalité française ou non, dans le but de les familiariser avec l'institution scolaire et de leur permettre de maîtriser la langue française.

Le Lycée Marcel Sembat est désigné établissement mutualisateur, chargé de l'exécution financière de l'opération concernant les charges de rémunération des intervenants et de fonctionnement.

Une convention doit être passée avec le lycée Sembat afin d'adhérer au dispositif.

La principale demande l'autorisation de signer la convention avec le lycée Marcel Sembat à Vénissieux

Vote n° 7 : Acte 7,

Autorisation de signer la convention avec le lycée Marcel Sembat à Vénissieux

Résultat du vote n° 7 : Acte 7, Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0.

La séance est levée à 17h50 .

La Secrétaire de séance



Eliane GLEYZE

La Principale



Martine MANET